

**COMMUNE de SAINT SORLIN EN VALLOIRE
MODIFICATION SIMPLIFIEE n°2
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Approbation de la modification simplifiée n°2

Objet : caractère exécutoire de l'acte

Nature et date de l'acte : Délibération du Conseil Municipal du 26 février 2020

Date de transmission au Préfet : 28 février 2020

Mesures de publicité:

- Affichage en mairie : à compter du 28 février 2020
- Insertion dans la presse : 2 mars 2020

Contrôle de légalité:

- Date de la lettre au maire : /
- Observations : /

Date à laquelle la délibération devient exécutoire:	2 mars 2020
--	--------------------

Pour le Chef du Service Aménagement du
Territoire et Risques
Le Responsable de l'unité territoriale

signé Tanguy QUEINEC